



**PROTOCOLE D'ORGANISATION  
LIÉ A LA SITUATION SANITAIRE POUR L'ACTIVITE**

# MARCHE AQUATIQUE

(Un exemplaire du présent protocole sera remis à chaque participant)

**Cadre général applicable dans les locaux du Foyer :**

Port du masque obligatoire pour tous les plus de 11 ans,  
Respect des règles de distanciation physique,  
Liste des présents systématique pour chaque activité et pour chaque séance ou créneau,  
Affichages préventifs à l'entrée des locaux,  
Gel hydroalcoolique disponible à l'entrée et dans chaque salle d'activité,  
Si une personne a des symptômes de la maladie, elle prévient le ou la responsable de l'activité ou une personne proche qui prévient immédiatement toutes les personnes présentes et le référent COVID du Foyer (Loïc Douart),

**Déroulement de l'activité :**

Si covoiturage : port du masque obligatoire dans le véhicule,  
Nombre de participants : 20 maxi mais si le nombre de participants est supérieur à 20 : constitution de deux groupes composés au maximum de 15 personnes. Dans ce cas les groupes sont espacés de 5 mn,  
Etablissement de la liste des participants par l'animatrice à chaque séance,  
Distanciation physique de un mètre entre le parking et la plage et durant la séance dans l'eau,  
Chaque participant est responsable de ses clés de voiture,  
Pas de port de masque durant la séance,

**Fin d'activité :**

A la fin de la séance, distanciation de plus d'un mètre entre chacun.

